

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 22 novembre 2016 à Moustier Ste Marie**

Présents : Antoine FAURE : Aups, Eliane BARREILLE : Conseil régional PACA ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 octobre 2016 à Moissac-Bellevue

2. Validation du schéma de valorisation et d'interprétation des patrimoines du Verdon

Le Parc naturel régional s'est donné pour mission de mettre en place un schéma de valorisation des patrimoines. C'est une des ambitions de la Charte du Parc (Axe B ; Axe C). La question des patrimoines est au cœur des missions des Parcs notamment lorsque l'on parle d'image du territoire, de valorisation touristique basée sur une offre de découverte des patrimoines, de valorisation culturelle et patrimoniale. Plus qu'une simple valorisation il a été cherché à réaliser un schéma d'interprétation des patrimoines qui a pour objectif de donner du sens à ces patrimoines en faisant ressortir les identités culturelles de ce territoire. C'est aussi un outil d'aide à la décision pour les futurs projets du Parc en devenant un document de référence dans les actions à mener en direct ou à soutenir.

Décision : les membres du Bureau à l'unanimité valident le schéma de valorisation et d'interprétation des patrimoines du Verdon tel que proposé par la commission diffusion des connaissances et présenté en séance.

3. Mise en place du « 1% pour le Verdon »

Après restitution des travaux du Comité de pilotage mis en place pour créer la démarche « 1% pour le Verdon » les membres du Bureau se sont positionnés sur les points suivants qui permettront de finaliser les dernières étapes.

Seront retenus au financement par le 1 % prioritairement les projets, en maîtrise d'ouvrage Parc uniquement, permettant l'amélioration de l'accueil dans les sites naturels fréquentés et permettant l'obtention du label Grand Site de France pour les Gorges du Verdon. Si les fonds disponibles le permettent ou si des mécènes sont intéressés d'autres projets situés sur le territoire du Parc et permettant la valorisation des patrimoines et le soutien à des actions exemplaires.

Les donateurs devront adhérer à un « règlement » ou « charte de valeurs partagées ». La défiscalisation sera applicable à partir d'un seuil fixé à 50 €.

En termes de gouvernance, il reviendra au comité syndical de délibérer sur l'acceptation des dons et donc de proposer les projets qui seront ouverts au mécénat (sur proposition des commissions). Un comité de suivi du 1% est créé, il sera composé d'élus et de mécènes.

4. Gestion des Domaines de Valx-Félines

Dans le cadre du départ de Céline BERTHIER du GAEC Ferme des Fabrigoules au 31 décembre prochain 2016 les membres du Bureau approuvent :

. la nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire entre le PNR Verdon, le Conservatoire du Littoral et le GAEC Ferme de Fabrigoules (Julie Ledoux & Benoît Payot), moyennant une redevance annuelle de mise à disposition du bâtiment et des terres pour un montant de 6136 €.

. la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'une maison d'habitation avec Julie LEDOUX et Benoît PAYOT pour la période du 15 décembre 2016 au 15 décembre 2020, moyennant une redevance de 450 € / mois.

5. Désignation d'un nouveau Président du Comité de pilotage de l'OGS et représentant du Parc du Verdon au Réseau des Grands Sites

Michèle Bizot Gastaldi ayant fait acte de candidature, les membres du Bureau la désignent d'une part en tant que représentante du PNR Verdon au réseau Grand site, aux côtés de B. CLAP et d'autre part en tant que Présidente du Comité de Pilotage de l'OGS.

6. Signature contrat de ruralité

Un point d'information est fait concernant les démarches de contrat en cours de construction sur le périmètre du Pays A3V et de ses 5 intercommunalités et sur la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon.

Un modèle de contrat a été proposé par l'Etat et la liste des projets envisagés dans ces contrats a été présentée aux élus en fonction de ce qui a été transmis par les candidats.

Les membres du Bureau approuvent la signature par le Parc du Verdon des contrats de ruralité à venir sur le territoire.

7. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement :

- Poste d'animation du plan de gestion Valx-Félines 2017

Coût total TTC : 50 000 € / Conseil Régional (80%) : 40 000 € / Parc du Verdon (20%) : 10 000 €

- 2017 : année anniversaires des Parcs

Coût Total TTC : 15 000 € / Région (100%) : 15 000 €

▪ Échanges sur la communication du Parc 2016 et 2017

Les membres du bureau ont débattu des actions prévues au programme d'actions 2016 et pour lesquelles la Région n'a pas souhaité apporté de subvention. Ils ont décidé de verser à Radio Verdon un montant forfaitaire de 3000 € dans la mesure où l'association a malgré tout produit des émissions pour le Parc sur l'année 2016. De nouvelles discussions seront à venir dans le cadre du débat d'orientation budgétaire sur les possibilités de faire et voir les choses autrement.

▪ Animation espace valléen – année 2017

Coût total HT: 48 324 € / Région (40%) : 19 937,60 € / FEDER - POIA (40%) : 19 937,60 € / PNR Verdon (20%) : 9 968,80 €

▪ Vers une valorisation du patrimoine bâti hydraulique et agricole du Verdon 2017-2018

Cout total HT : 39 000 € / Europe (53 %) 16 536 € / Région (27 %) 14 664 € / PNR Verdon (20 %) 7 800 €

▪ Je roule au solaire dans le Verdon

Dossier 1 : Acquisition de 2 véhicules électriques

Coût total HT : 41 334 € / Bonus écologique 20 000 € / TEPCV (Etat) 80 % 17 067 € / PNR Verdon : 4 267 €

Dossier 2 : acquisition d'un dispositif de stockage électrique sur batterie pour les panneaux photovoltaïques non encore connectés de la ferme caprine + installation d'une borne de recharge véhicule

Coût total HT : 31 000 € / TEPCV (Etat) : 80 % 24 800 € / PNRV (20 %) : 6 200 €

▪ « Qualité des sols en région méditerranéenne - Connaître et utiliser la qualité des sols comme levier pour accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique » - Modification du plan de financement

Coût total TTC : 97340 € / ADEME : / Région : 29202 € / CD 04 : 9 734 € / Autofinancement : 19468 €

▪ Inventaires citoyens de la biodiversité – Modification du plan de financement

Coût total TTC : 40 000 € / TEPCV : 32 000 € / PNR Verdon : 8 000 €

▪ Observatoire de la biodiversité et inventaires écocardes – Modification du plan de financement

Coût total TTC sur 2 ans : 67 800 € / TEPCV (80 %) : 54 240 € / PNR Verdon : 13 560 €

8. Désignation d'un représentant du PNR Verdon au comité de rivière de l'Asse

A la demande du syndicat mixte de défense des berges de l'Asse, les membres du Bureau désignent M. Jacques ESPITALIER pour siéger au comité de rivière de l'Asse, instance chargée de piloter la mise en place d'un contrat de rivière du bassin versant de l'Asse.

9. Validation de la convention de partenariat pour la prise de compétence GEMAPI par la DLVA

Les membres du Bureau valident la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse, le Parc Naturel Régional du Verdon, le Parc Naturel Régional du Luberon, le Comité de pilotage du Contrat de Bassin versant du Largue et de la Laye, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance – EPTB de la Durance.

10. Convention d'application opérationnelle « observatoire interparcs SIT »

Les membres du Bureau approuvent la convention d'application opérationnelle dans le cadre de la convention d'objectifs 2015-2017 portant sur l'« observatoire interparcs SIT », action portée administrativement par le Parc de Camargue, pour une participation du Parc du Verdon à hauteur de 2000 €.

11. Anticipation du versement de la cotisation 2017 à l'association Vélo Loisir Provence (VLP)

Pour faire suite à la validation au précédent Bureau de la nouvelle convention de partenariat avec l'association VLP, et compte tenu des difficultés financières rencontrées par cette dernière eu égard aux retards de lancement du programme Leader « Le Verdon réinvente sa ruralité » dans lequel il est prévu de financer une grande partie de l'animation du projet « le Verdon à Vélo », les membres du Bureau, à titre exceptionnel, décident d'anticiper dès 2016 le versement de la cotisation 2017 à l'association.

12. Remboursement de frais à l'occasion de la fête du Parc à Trigance

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les remboursements suivants : Elodie Masson : frais de repas et déplacements sur sa résidence familiale ; Jordan Lacoste : viennoiseries pour 27,25 € ; Mathilde Grange : bouquet de fleur pour 40 €

13. Tarifs régie de recettes

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de vendre par le biais de la régie de recettes du vin bio AOP Pierrevert marque Parc de la coopérative de Quinson au tarif de 7 € la Bouteille 75 cl et 20 € le lot de 3 bouteilles.

Pour affichage,
Conformément à l'article L121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie le 16/06/2016
Le Président,
Bernard CLAP

